



Union
syndicale
Solidaires



Union
syndicale
Solidaires

Coordination SUD-DRAC

Réorganisation des DRAC : le calendrier se précise

Alors que nous sommes à moins d'un an d'échéances cruciales pour l'avenir des DRAC, le silence de notre ministre reste toujours aussi assourdissant. Il nous faudra certainement attendre quelques semaines pour prendre enfin connaissance des pistes d'évolution envisagées. L'administration centrale, en liaison avec les responsables des DRAC, continue à diagnostiquer, à établir des cartographies de ceci ou cela. Les DRAC Bourgogne et Franche-Comté font de même. Il est du devoir de notre ministre de lever les incertitudes en communiquant, au moins pour préciser l'agenda des réorganisations et lister les principales évolutions qu'elles prendra en compte.

Concernant l'agenda, voici l'échéancier tel qu'il semble se préciser :

Un avis de vacance de sept emplois de directeur de projet (un par nouvelle grande région) créés dans les services du Premier ministre vient tout juste d'être publié (cf pj). Ils seront chargés de seconder les préfets de région préfigurateur, en lien avec les chefs de services déconcentrés, de proposer de nouvelles formes d'organisation des services déconcentrés et d'établir un calendrier prévisionnel progressif de la mise en oeuvre des réorganisations. La durée prévisible de leurs fonctions est de deux ans. Ce seront eux les véritables pilotes des réorganisations.

En mars, nous aurons la nomination d'un Préfet "préfigurateur" pour les futures grandes régions. En toute logique, ce sera le préfet du futur chef lieu de la nouvelle région. Mais ce pourrait ne pas être systématique.

Très prochainement, le MCC va lancer un appel d'offres pour désigner les « préfigurateurs » pour la culture qui seront nommés en avril. Tous les Dracs actuels pourront postuler. Ces « préfigurateurs », missionnés par le Préfet préfigurateur, auront pour charge de réorganiser l'ensemble des services territoriaux placés sous leur autorité. Nous savons déjà que les futures organisations pourront différer d'une région à l'autre. C'est à ce moment que seront définis le contour des services, de leurs chefs et de leurs adjoints. Ils remettront leurs propositions de réorganisation en décembre. Dans ce contexte instable, nous nous interrogeons sur la pertinence de continuer à développer des projets culturels à court et moyen terme qui pourront être remis en cause dès 2016.

Le 1er janvier 2016, avec l'installation des nouvelles directions, seront nommés les nouveaux Drac (les préfigurateurs ne seront pas forcément les futurs directeurs), dracs adjoints et chefs de service. Il n'y aura qu'un seul Drac dans chaque nouvelle région, un seul CRMH, un seul CRA, un seul SG. Il est probable que ces nouveaux postes seront mis à la vacance. Quid des anciens drac adjoint et autres chefs de service qui ne seront pas retenus ? A moins, que dans les régions les plus importantes, ils puissent devenir des « adjoints ».

Ensuite l'adaptation des services devrait durer de 3 à 5 ans.

Aujourd'hui, nos questions restent toujours sans réponse : où seront implantées les DRAC ? quelles « unités territoriales » de proximité ? Est-ce que le gouvernement va renforcer des pôles métropolitains déjà forts, quitte à enfoncer encore plus des territoires déjà durement touchés par la désindustrialisation ou la perte continue de services publics. Va-t-il renforcer les populations dans leur ressenti d'un Etat sans vision stratégique, sans vision du développement territorial et qui s'éloigne des besoins des citoyens ? Au moment où le MCC, suite aux événements de janvier, incite les DRAC à réfléchir sur « le vivre ensemble » et à proposer des pistes d'intervention, ce serait suicidaire et, une fois de plus, faire le lit du Front National.

Quelle organisation des missions ? Quelles mutualisations des fonctions support et lesquelles sont les plus menacées de disparition ?

Le gouvernement est résolu à mutualiser les services de l'État dans les Régions fusionnées, mais là aussi, nous n'avons aucune information.

Il y a trois manières d'aborder les mutualisations : les faciliter en développant les systèmes informatiques, supprimer des missions ou les regrouper en un lieu unique en mettant en place des mobilités. Sachant que ces services sont essentiellement assurés par des collègues en catégorie B et C, ces derniers ne pourront pas, à priori, subir de mobilités forcées. **Des engagements forts du ministère en ce sens doivent être réaffirmés au plus vite !** Mais nous pouvons craindre que la RGPP à la mode Hollande ait les mêmes effets que la RGPP à la mode Sarkozy : restructuration et accélération des réductions d'effectifs en utilisant les leviers habituels : primes au départ de la Fonction publique, par exemple.

Nous devons donc particulièrement veiller à ce qu'on ne siphonne pas leurs missions et qu'ils ne restent pas sur des postes fantômes, comme ça a pu être le cas dans les DDE il y a quelques années. C'est dès maintenant que doivent être discutées les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre : formations adaptées pour aider les agents à évoluer dans leurs missions, aide à la mobilité pour les agents volontaires. Comme les moyens budgétaires du MCC sont déjà plus que limités, il appartient au gouvernement de dégager les crédits nécessaires et d'abandonner sa politique d'austérité.

Dernière info : l'inter-inspection vient de rendre son « pré-rapport » qui, d'après quelques « fuites », n'augure rien de bon. Nous allons essayer d'en avoir communication, mais ce n'est pas gagné !

Coordination SUD-DRAC, le 4 février 2015